



Accord historique

La Fédération française des véhicules d'époque (FFVE) et la Fédération française du sport automobile (FFSA) viennent de signer un accord pour la création d'une réglementation spécifique pour les "Randonnées de navigation régulée". Une avancée majeure pour les organisateurs qui vont voir leurs conditions d'agrément grandement simplifiées.

Mi-novembre 1980, dans un coin reculé de la Montagne Noire, un groupe d'amateurs de voitures anciennes trace son parcours avec un carnet de route d'un nouveau genre : la première édition du "Week-end à la boussole" lance la régularité sur route ouverte. Et le phénomène va se répandre comme une traînée de poudre. En 1993, l'Association pour le développement des épreuves de régularité historique voit le jour et lance son premier challenge en 1994 avec dix épreuves sur l'Hexagone. Mais dès 2016, certains tiraient déjà la sonnette d'alarme, comme le président de l'époque Philippe Chapeyroux :

« Le développement de nos épreuves a dépassé toutes nos espérances, mais l'imbroglie des instances fédérales rend la tâche des organisateurs de plus en plus compliquée. Mais des entretiens au plus haut niveau de l'état nous laissent espérer de bonnes nouvelles afin que les amateurs de régularité sur route ouverte voient enfin le bout du tunnel... »

C'est désormais chose faite avec la signature d'un accord historique entre les deux fédérations, qui dégage un horizon si flou que nombre de prestigieuses épreuves avaient disparu du paysage : avec le nouveau label "Randonnées de navigation régulée", les organisateurs ont maintenant les coudées franches

et un solide règlement qui leur permet d'envisager l'avenir sereinement en clarifiant et simplifiant la situation antérieure. Concernant les "Montées historiques sur routes fermées", les contours restent encore à redéfinir entre la FFVE et la FFSA, où il apparaît déjà que les organisateurs affiliés à la FFVE devront assurer eux-mêmes l'organisation technique et choisir une Association sportive automobile (ASA) affiliée à la FFSA comme organisateur administratif, ceci afin de disposer d'officiels qualifiés pour contrôler le respect des dispositions réglementaires en vigueur. Affaire à suivre de ce côté... ■

FOCUS

Que dit la réglementation ?

Les épreuves qui se déroulaient sur route ouverte étaient jusqu'ici soumises des Règles techniques de sécurité (RTS). Désormais, elles le sont sous la nouvelle réglementation des "Randonnées de navigation régulée" qui s'ajoute en 3^e paragraphe à la réglementation en vigueur.

Question d'assurance

La majorité des compagnies d'assurance ne couvrent pas les sinistres survenus à l'occasion de la participation de l'assuré en qualité de concurrent à des épreuves soumises par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable à des pouvoirs publics. Il appartient à l'organisateur de souscrire obligatoirement une police d'assurance garantissant la responsabilité civile des participants. La licence fédérale ou le titre de participation couvre pendant toute la durée du rallye les concurrents, pilotes et navigateurs à titre individuel accident.

► FFSA : Maxime Termini, responsable du service sécurité & homologation, e-mail : mtermini@ffsa.org

► FFVE : Yvon Gascoïn, vice-président en charge des manifestations, e-mail : yvon.gascoïn@ffve.org

Les commissaires (tous bénévoles) participent grandement à la fête. Ils contrôlent les passages, donnent les carnets de routes, les départs et valident les arrivées. ►



3 QUESTIONS À...

Pierre Gosselin, président de la FFSA et **Jean-Louis Blanc**, président de la FFVE (à d.)

LVA : En quoi la création de cette nouvelle réglementation va-t-elle changer la vie des organisateurs ?

Pierre Gosselin : Le nouveau cadre réglementaire permet de s'adapter aux activités organisées sous l'égide de la FFVE, et surtout de respecter les lois et règlements en vigueur, ce qui n'était pas complètement le cas auparavant. Je tiens très sincèrement à remercier Jean-Louis Blanc pour la qualité des échanges. Nous avons pu travailler en totale confiance et adapter les règles rapidement.

Jean-Louis Blanc : Les véhicules d'époque constituent un patrimoine exceptionnel, mais particulier car il n'a de sens que s'il roule. Les Randonnées de navigation régulées sont précisément des occasions pour rouler, dans le respect du code de la route. Comme souvent dans notre cher et beau pays, les règles qui leur étaient applicables étaient confuses et décourageaient les organisateurs. Je remercie Pierre Gosselin et les services de la FFSA d'avoir accepté d'examiner avec nous ce qui pouvait être amélioré et de l'inscrire dans les Règles techniques de sécurité (RTS).

LVA : Les règles évoluent certes, mais des incontournables demeurent : certificat médical, direction de course FFSA, y a-t-il des changements ?

P. G. : Non. Compte tenu de la nature de ces activités, il n'y a pas de certificat médical de non-contre-indication et l'obligation d'avoir des officiels qualifiés par la fédération délégataire.

J.-L. B. : Non, ce sont précisément des points qui ont été modifiés : plus de certificat médical pour les participants, et plus de l'obligation de directeur de course pour les organisateurs.

LVA : Mais les autorités fédérales (préfet/sous-préfet) gardent la main lors des commissions départementales de la sécurité routière (CDSR). La création de la nouvelle réglementation devient-elle un argument de poids pour envisager des délais convenables pour prévenir les organisateurs de l'avis favorable ?

P. G. : L'avis du représentant FFSA en CDSR sera toujours demandé par l'autorité administrative compétente, comme l'impose le code de la route. Cela étant, il n'y aura plus de point bloquant eu égard au nouveau cadre réglementaire. L'instruction des dossiers en préfecture ne soulèvera pas de difficulté particulière. Les services de la fédération se tiennent à l'entière disposition des organisateurs ou des autorités administratives qui souhaiteraient avoir un éclairage sur ces sujets.

J.-L. B. : Le passage en CDSR et l'autorisation préfectorale restent évidemment obligatoires. Mais les règles qu'ils appliqueront ont changé et nos deux fédérations sont convenues de demander à leurs représentants locaux de se coordonner étroitement. Il faut absolument obtenir que les décisions administratives soient prises et communiquées aux organisateurs au moins un mois avant la date de la randonnée.



LE POINT DE VUE DE...

Yvon Gascoïn, vice-président en charge des manifestations au sein de la FFVE et président du Trophée historique des régions de France (THRF)

« Depuis un certain temps, les organisations de rallye de navigation et/ou de régularité butent pour obtenir les autorisations préfectorales. Rappelons que toutes manifestations automobiles comportant un classement sont considérées comme

des manifestations au sens de l'article R.331-18 du code du sport, et donc soumises à autorisation. Le problème que nous rencontrions était dû à un manque d'information dans les Règles techniques de sécurité (RTS) qui sont édictées par la fédération sportive délégataire. La FFVE se devait vis-à-vis de ses adhérents organisateurs de trouver une solution pérenne. Nous avons donc rencontré Pierre Gosselin, le nouveau président de la FFSA, qui a eu une oreille attentive à nos demandes et propositions. Afin de ne pas créer de confusions dans les RTS, il a été convenu d'un commun accord de créer un nouveau paragraphe pour les Randonnées de navigation régulée. Le mot "Rallyes" est remplacé par "Randonnées" afin de ne pas créer de confusion dans les différentes rubriques des RTS. Un travail important pour la rédaction du nouveau paragraphe a été effectué en coordination avec quelques organisateurs. Au vu de ce nouvel accord, de nombreux organisateurs m'ont contacté pour avoir plus de renseignements afin de réorganiser des randonnées qu'ils avaient abandonnées. Nous espérons aussi que cela créera de nouvelles vocations chez d'autres organisateurs. »



▲ Du simple compteur journalier de la voiture avec tables de moyennes, chronomètre et calculatrice, l'escalade des équipements à bord des voitures à pris des allures extravagantes : certains tableaux de bord ressemblant à des cockpits d'avion de chasse ! ►►